

REF : OFP/DAL/S.MAR.N°121/2026

11 Sept 2026

DECISION

Le Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail :

- Vu l'article 38 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics,

- Vu l'appel d'offres ouvert n° 52/2026, relatif à l'acquisition, l'installation et la mise en service des équipements BTP destinés à l'ISTA GUELMIM, réparties en lots suivants :

- Lot 1 : Équipements menuiserie bois
- Lot 2 : Équipements menuiserie aluminium
- Lot 3 : Équipements ébénisterie

DECIDE

D'annuler l'appel d'offres ouvert n° 52/2026, et ce conformément aux dispositions de l'Article n° 48 Paragraphe 1-b « lorsqu'il s'avère qu'il y a des circonstances exceptionnelles qui rendent impossible l'exécution normale du marché » du décret des Marchés publics.

Directrice Générale

Loubna TRICHA